

Les idées de Law sur le commerce extérieur sont résumées dans ses considérations sur le numéraire (1). Il le divise en quatre branches :

1^o Les produits naturels et les manufactures (2) excédant la consommation, on en exporte une partie, et on importe des marchandises étrangères en retour.

2^o Vendre ses propres marchandises dans un port étranger, et charger dans ce port de nouvelles marchandises pour vendre dans un autre, ce qui procure un retour plus considérable que si les marchandises exportées y avaient été conduites directement.

3^o L'importation des denrées et des productions des manufactures des autres pays, tirées des lieux où elles sont à meilleur compte et dans le temps du plus bas prix, pour fournir les pays où elles sont chères, et dans le temps où elles le sont le plus.

4^o L'importation des productions des autres pays, et leur exportation en manufactures.

5^o Le fret, ou le louage des vaisseaux.

La politique commerciale de Law s'inspira continuellement des idées contenues dans cet exposé. Sa banque et sa compagnie de colonisation et de commerce devaient se prêter un mutuel appui.

En somme Law reprenait la vieille tradition française du mercantilisme et y introduisait des innovations qui sont celles du néo-mercantilisme (3). Dans le système mercantile la puissance et la richesse d'un pays sont intimement liées à la possession du stock de métaux précieux le plus considérable possible. Les conséquences directes de ce système ont été :

1^o *La politique bullioniste* (du mot anglais bullion, lingot) qui était fondée sur une réglementation rigoureuse du trafic des métaux précieux et aboutissait à la balance des contrats, astreignant les négociants étrangers à n'emporter en échange de leurs marchandises que d'autres marchandises et non des espèces monnayées.

(1) *Loc. cit.*, p. 14.

(2) Law emploie le mot *manufactures* dans le sens de produits manufacturés.

(3) Cf. P. Cayla, *loc. cit.*